

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2020/18



Séance publique du 27 mai 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire-de-Clisson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Denis THIBAUD, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 18

Absents : 1

Pouvoirs : 1

Votants : 19

Date d'envoi et d'affichage

de la convocation :

15.05.2020

Présents : MM. Sylvaine ALBERT, Denis THIBAUD, Régis HAMY, Dominique VALTON, Olivier ALBERTEAU, Fabien MANDIN, Romain RICHARD, Nathalie VOLPATO, Michaël HERVOUET, Laetitia BORTOT, Asuman GUNEY, Catherine TAILLE-PERRAUD, Sophie RIDEAU, Guillaume POIRON, Judith LE STER SCHWARZBARD, Josiane BOSCHE, Samuel PITEL, Christine LESIEUR

Absents : Silvère REMIGEREAU

Pouvoirs : Silvère REMIGEREAU à Michaël HERVOUET

Secrétaire de séance :

DELIBERATION PORTANT CREATION DE POSTES D'ADJOINTS

Vu l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de Saint Hilaire de Clisson étant de dix-neuf, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser cinq.

Vu la proposition de Monsieur le Maire de créer cinq postes d'adjoints au maire,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE de créer cinq postes d'adjoints au maire.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces cinq adjoints au maire.

“ Pour extrait certifié conforme au registre “

Le Maire,
Denis THIBAUD

Délibération transmise en Préfecture le
Notifiée le
Affichée le